

Le Courrier

n° 19 ÷ septembre/octobre 1998

du Snalc-Créteil

Bulletin syndical trimestriel de la section académique du SNALC-CSEN

EDITORIAL:

NON, Monsieur le Ministre.

Au sommaire
de cette rentrée :

**Editorial:
Le Président**

**Le Lycée de l'an 2000
page - 3 -**

**Le SNALC à votre service
en page - 3 -**

La rentrée en coulisse, p.2

Accès au corps des Certifiés

**Promotion à la Hors Classe
des Certifiés: paroles non
tenues. Voir en page 4**

**Mutations, page - 2 -
Premières affectations**

**12 HEURES POUR LES
AGRÉGÉS,
15 HEURES POUR LES
CERTIFIÉS:
UNE DEMANDE
RÉALISTE.**

Colloques en page - 4 -

**Lycée Arago: un S1 dans
l'action... p.5.**

H. S. - H. S. p.5.

votre fiche syndicale

Les médias clament que la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions, et Claude Allègre promène son autosatisfaction, dédaignant les professeurs et les syndicats. Désolé, Messieurs les journalistes, ouvrez les yeux, ne vous laissez pas abuser par ce ministre autant populaire qu'in-compétent: la rentrée s'est déroulée dans les pires conditions. Le trois septembre, dans la seule académie de Créteil, 150 professeurs de technologie et 500 (cinq cents!) professeurs d'Histoire & Géographie n'étaient pas affectés, tandis qu'il manquait des enseignants en Anglais, en S.V.T, en Sciences Physiques et en Lettres Classiques. Triste bilan, Monsieur le Ministre: des élèves étaient sans professeurs... et grâce à vous!

De nombreux collègues nous écrivent pour nous faire part de leur colère. Au collègue Robert Desnos à Orly, la rentrée a commencé par une grève; il manquait le Principal Adjoint - arrivé depuis - 3.5 postes de surveillants, 2.5 postes d'enseignants... et le Ministre est toujours satisfait!

Malgré l'opposition du SNALC, le ministre an

<i>Le Courrier du Snalc-Créteil</i> 19, chemin de Chelles □ 77410 Claye-Souilly	
MOTIF DE NON DISTRIBUTION	ROUTAGE 206
<input type="checkbox"/> adresse insuff.	DISPENSE
<input type="checkbox"/> N P A I	DE
<input type="checkbox"/> refusé	TIMBRAGE
CPPAP n° 4034 D 73 S	ISSN 1256-6616

nonce - avec le renfort de la FEN et du SGEN-CFDT - un nouveau système de mutations qui va considérablement aggraver la situation des collègues. Désormais, il ne sera plus possible de postuler pour le poste de son choix. Les mutations se dérouleront en deux temps:
1^{er} temps = choix d'une académie (en mars);
2^{ème} temps = affectation sur un poste par le Recteur (durant l'été!).
Le SNALC combat et combattra ce système pervers élaboré par ce ministre qui ne pense qu'à déstabiliser les professeurs.

Attention à la redéfinition des services, le pire est à venir.

En juin, le ministère réfléchissait sur un service de 15h.+ 4h. (15h. de cours +4h. d'aide et de surveillance) pour les Certifiés. Trop avantageux, rétorque Allègre, pour ces professeurs qui travaillent peu, sont toujours en vacances ou absents, et de proposer 17h. + 2h.

Et puis, honteusement, en plein mois d'août, ce même ministre s'attaque aux HSA (heures supplémentaires¹ années) des professeurs - qui leur sont souvent imposées (2 heures) - en baissant la

suite en page 4.

¹ Les heures sup. sont déjà moins payées que les heures normales: un comble!

LA RENTRÉE 1998 CÔTÉ COULISSES

COMMISSIONS d'affectation de juillet encore plus tardives que d'habitude malgré les promesses du Recteur en audience le 18 juin. Aucune des grosses disciplines abordées en juillet malgré les assurances indignées du Recteur quand nous lui avons demandé de ne pas reproduire ces inconvénients déjà vus en 1997, '96, etc. Ainsi, quelques jours avant la rentrée dans les collèges, les commissions de maths, HG, anglais, lettres, éco-gestion, arts plastiques, documentation, technologie, STI se sont tenues pour la première fois.

Inutile de vous dire que le jour de la rentrée, il a manqué des professeurs et des surveillants à l'appel ! Mais

PREMIÈRES AFFECTATIONS PLC₂ / PLP₂

Le SNALC sera présent à l'IUFM
12, rue Georges Enesco 94000 CRETEIL

MARDI 1^{ER} DECEMBRE 8 H.30 - 17 H.
MERCREDI 2 DECEMBRE 8 H.30 - 17 H.

= x =

Nous ne savons pas aujourd'hui comment se dérouleront les prochaines mutations qui dépendront de l'humeur du Ministre Allègre, soutenue par la FEN et le SGEN-CFDT.

La saisie des mutations s'effectuera probablement en janvier.

Les mutations elles-mêmes se dérouleront probablement en deux temps:

1. mutation pour une académie (mouvement national) en mars
2. tous les entrants dans l'académie seront ensuite affectés sur un poste fixe ou non lors du mouvement rectoral, durant l'été.

Allègre, Allègre, tu nous prépares une belle pagaille...

Le Courrier

du Snalc-Créteil

Bulletin académique trimestriel

19, Ch. de Chelles : 77410 Claye-Souilly
Téléphone & fax = 01 60 27 94 89

Directeur de la Publication:
Norbert Rebmann.

Edition, Réalisation : Pierre Cantin.

e-mail Piercan@aol.com

Imprimerie Couturier:

29 r. J-Jaurès : 77410 Claye-Souilly

CPPAP n°4034 D 73 S

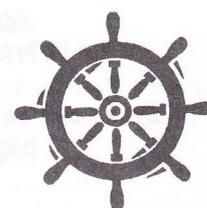
ISSN 1256-6616

Le numéro: 12 F. Abonnement: 1 an = 40F.
compris dans la cotisation

cette année, les médias ont été *sympa*: ils ont gentiment diffusé le message "Tout va bien".

Les retards de l'administration rectorale s'accroissent d'année en année pour tout ce qui nous concerne: avancements d'échelon, passage à la hors classe contestation de notes... Il faut savoir que la gestion déconcentrée et maintenant les payes ont doublé, voire triplé la charge de travail pour un même personnel à la DPE (Division des Personnels Enseignants). Je vous laisse imaginer les mutations de tout le monde (pas seulement des titulaires académiques), l'an prochain! Et, en plus, les élections aux commissions paritaires nationales et académiques en décembre 1999! Pensez-y!

Rose-Marie Dumas.



AVEC LE SNALC GARDONS LE CAP

PERMANENCE TELEPHONIQUE PENDANT LA PERIODE DES MUTATIONS

AU: 01 47 70 00 55

nouveau numéro

ACCÈS AU CORPS DES CERTIFIES (CAPN du 11/9/98)

DECRET 89: pas de "barre", toutes les candidatures recevables ont été promues au grade de Certifié

DECRET 93: le barème du dernier promu certifié est fixé à 100 pts, né le 8/08/54 (sous réserve d'ultimes ajustements).

ACCÈS DECRET 72

Discipline	barre	date de naiss.	Discipline	barre	date de naiss.
Lettres Class.	192	16/12/55	Espagnol	192	16/08/51
Lettres Mod.	193	27/01/55	Italien	172	11/07/58
Histoire-Géogr.	193	8/08/55	Russe	181	9/10/51
E. P. S.	226	5/05/46	Portugais	213	12/10/56
S. E. S.	167	2/06/55	Hébreu	166	26/09/51
Mathématiques	181	15/03/53	Chinois	194	1/03/48
Biotech-Biochimie	192	1/03/56	Langue d'Oc	165	7/01/51
S. V. T.	193	22/10/54	Biotech-santé	199	14/11/53
Anglais	192	15/04/49	Arts Plastiques	169	5/07/55
Allemand	193	6/05/55	Documentation	193	25/02/54

□ Ont été TOUS PRIS les candidats des disciplines suivantes: Philo - Sc.Phys. - Techno - Eco-Gestion - Informatique - Hôtellerie - Musique - Arts Appliqués - Génie méca. - Génie civil - Génie électrique.

LE SNALC À VOTRE SERVICE

Norbert Rebmann,	Président	01 60 27 94 89	R+f	19, Chemin de Chelles 77410 Claye-Souilly
Françoise Roslin-Boetto	Secrétaire		R	9, allée de la Caravelle 77200 Torcy l
Rose-Marie Dumas	Vice Présidente Déléguée près Rectorat	01 4893 1745	R	84, ave Général de Gaulle 94700 Maisons-Alfort
Michel Roty	Secteur 77 Sud			8, rue Royale 77300 Fontainebleau
Christian Pelletier	Classes post-Bac	01 4523 0514		3, allée Costes & Bellonte 94300 Chevilly-Larue
Gérard Lorgos	Com. Par. Agrégés			7, rue Duvergier 75019 Paris
Marie Jacob	Com. Par. Agrégés			6, rue Taclet 75020 Paris
Alexandre Fiebig	Com. Par. Certifiés			104bis, Blvd Voltaire 75011 Paris
Jacques Hierholtz	Secteur 77 Sud	01 6422 1510	R	92, rue St-Méry 77300 Fontainebleau
Jean-Louis Louviot	Secteur 77 Nord	01 6026 3110		6 bis, r M ^{al} Joffre 77410 Claye-Souilly
Michèle Dubois	Val de Marne			3, Sq. S. Allende Apt B14 94600 Choisy-le-Roi
Jean-Claude Gouy	Problèmes généraux	01 477 000 55	S	SNALC 4, rue de Tréville 75009 Paris
Pierre Cantin	Trésorier: cotisations adhésions, abonnements	01 6064 2393 puis choix 3	V	BP 48 77680 Roissy-en-Brie Chèques à l'ordre du SNALC
f = fax	R = répondeur	V = voice mail: <=>	S = Secrétariat.	

LE LYCÉE DE L'AN 2000

EN cette fin d'année scolaire 1997-98, le ministre Allègre énonce des "principes de référence destinés à servir de base à l'organisation et au contenu des études" en lycée. Il se situe dans la droite ligne de la réforme Jospin de 1990, animé d'un "souci d'approfondissement dans l'acquisition des savoirs et de justice sociale."

1^{ère} observation: Le "projet provisoire" (que de précautions!) comprend un seul paragraphe sur onze réservé à l'enseignement technologique et professionnel, soit une page sur six. Pourtant, depuis qu'il est ministre de l'Éducation Nationale, M. Allègre fustige volontiers les professeurs qui, par la faute de leurs cours magistraux, de leur évaluation des élèves, de l'orientation, constituent une voie royale, des filières lus nobles, dévalorisant ainsi – dit-il – l'enseignement technique et professionnel.

2^{ème} observation: "le lycée est une institution de la République"; c'est donc un moule à "citoyen". Quelle est la définition ministérielle? Une personne connaissant le "débat argumenté"? afin que, plus tard, dans leur vie professionnelle, ces anciens élèves puissent "mener ensemble une négociation sociale ou un projet commun"? "Éducation civique, sociale, juridique et politique" pour tous les lycéens, en plus de leurs filières, doit contribuer à les "inscrire dans la collectivité nationale et européenne."

3^{ème} observation: on doit construire la "cohésion sociale" et pour cela, il n'y a qu'à: organiser la citoyenneté lycéenne. Les droits des lycéens une fois discutés seront reconnus et respectés...! Vous avez dit: "devoirs des lycéens"? -- Pas vus dans le projet.

4^{ème} observation: "aucune sortie du système scolaire ne doit se faire sans une qualification attestée". D'où le savoir commun à acquérir en lycée; par exemple:

- la rédaction d'une lettre ou d'un rapport;
- la lecture d'un tableau de chiffres;
- le repérage sur un plan;
- la pratique orale d'une langue étrangère;
- l'usage d'un traitement de texte;
- la maîtrise d'un exposé en temps limité...

Cela doit faire partie, sans doute, de la définition du citoyen européen.

5^{ème} observation: moins d'heures d'enseignement pour les élèves, mais une aide personnalisée sous la responsabilité des professeurs. Vous avez compris...

6^{ème} observation: le ministre rejoint le SNALC dans son désir de développer "le sens de l'effort, l'attitude de probité intellectuelle, de recherche honnête de la vérité, de respect de l'opinion d'autrui". Mais, dans les métiers de la vie réelle comme celui de ministre ou celui de recteur, il faudrait commencer par écouter et entendre le point de vue du SNALC, et en tenir compte, pour être convaincant.

Rose-Marie Dumas.

Pour bénéficier de la remise d'impôt de
-30% du montant de votre cotisation

Pour que votre abonnement à la QU.
ne soit pas interrompu en décembre

**PAYEZ DÈS AUJOURD'HUI
VOTRE COTISATION 1998-99**

colloques à gogo

durant l'année écoulée, deux importants (par les sujets, le nombre de participants et la publicité faite autour de leur tenue) colloques académiques, auxquels le SNALC a pris part, ont eu lieu. Le 23 mars à Melun, la rénovation des Lycées était à l'ordre du jour: bilan du dépouillement académique dans l'optique du colloque national de Lyon à la fin du mois. Le 6 mai à Choisi le Roi, relance des ZEP, avant la réunion nationale de Rouen, début juin.

Tous deux bien évidemment sous la houlette du Recteur Quenet (que le Conseil des Ministres du 6 mai au matin devait nommer recteur de l'académie de Nice). Une nuance cependant: alors que le colloque de Melun s'ouvrait sur une semillante chorale d'élèves interprétant un air connu d'un chanteur en vogue - "attention, Messieurs Mesdames le spectacle va commencer - celui de Choisi le Roi se caractérisait d'emblée par la présence, aux abords, d'une dizaine de véhicules de C.R.S. pour causes cumulées de venue de Madame Royal et de mal être dans les banlieues (notamment de Seine-St-Denis).

Un colloque peut être, en ce qui nous concerne, de nature scientifique, pédagogique, syndicale, voire sociologique ou même messianique. Ils ressortent un peu de tout cela (c'est-à-dire pas vraiment de tout cela), mais le syndical eut la portion congrue.

Le principe fut le même: un nombre d'intervenants relativement important délivrant de fait la *bonne parole* au travers d'exposés (ce fut particulièrement vrai pour le colloque sur la relance des ZEP), laissant en fin d'après-midi trop peu de temps pour un réel débat contradictoire (à noter à Melun, à défaut de débat, d'un début d'altercation entre Philippe Meirieux et de pugnaces professeurs de Philosophie).

En conclusion: des manifestations décevantes et inquiétantes par rapport à nos attentes syndicales, relativement aux problèmes spécifiques de notre académie.

Christian Pelletier

Fin de l'éditorial:

rémunération de 17% car il ne trouve pas les sommes nécessaires pour payer les *emplois jeunes*. Quelle conséquence!

Le SNALC n'a pas accepté, n'acceptera pas les compromissions comme le syndicat majoritaire qui pourtant semblait s'opposer à ce ministre. Le SNALC a appelé à la grève les 3 et 10 septembre¹ et a déposé un préavis de grève journalier du 21 au 26 septembre, et continuera à s'opposer à toutes les décisions de ce ministre, qui ne visent qu'à la destruction de notre système éducatif.

Il faut continuer le combat pour que ce Ministre comprenne qu'il est de trop. Qu'il parte enfin... dans l'intérêt de la France.

Norbert Rebmann.

1. Le SNALC s'est "associé" à la grève du vendredi 18 septembre lancée par la FSU.

Le salaire initial d'entrée de carrière du moins payé des professeurs suisses du secondaire est **supérieur** au salaire des professeurs français au dernier échelon de la hors classe des certifiés.

ACCÈS A LA HORS CLASSE DES CERTIFIES

□ 3884 candidats ont été promus sur toute la France.

Il fallait avoir 5 ans d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon pour espérer une promotion (74% des candidats qui remplissaient cette condition ont été promus).

□ Pour l'académie de Créteil, 193 candidats ont été promus à la hors classe: 118 en juin et 75 sur le contingent supplémentaire.

La barre était fixée à 250,9 points.

Le nombre des candidats promus est ridiculement faible. Il est loin d'atteindre les 15% de la classe normale: encores des promesses ministérielles non tenues. Mais Allègre va se pencher sur ce problème (sic... sa conférence de presse de rentrée). Mais QUAND ?

□ Un 2^o contingent supplémentaire "restreint" est annoncé.

~~~~~  
**Le service juridique du Rectorat de Créteil\* a diffusé une circulaire (n°98-192, du 8 septembre 1998) dont voici l'essentiel:**

(\*) Tél. 01 49 81 62 98.

La circulaire n°97-136 du 30 mai 1997 et la note de service n°97-137 du 30 mai 1997, parues au B.O. n°24 du 12 juin 1997, ont prévu la mise en place d'une procédure simplifiée d'indemnisation des dommages causés aux véhicules des personnels de l'E. N. du fait d'actes de violence liés à l'exercice de leurs fonctions. Des conventions ont été passées avec la MAIF, la GMF, la SADA et la CMA.

L'administration prendrait à sa charge la "franchise" ou encore les frais complémentaires engendrés par le sinistre survenu (remorquage, remboursement des frais engagés par l'agent à raison de l'immobilisation de son véhicule pour assurer l'exercice de ses fonctions).

La prise en charge de l'administration n'intervient qu'après l'avance qui en aura été faite pas l'assureur.

En cas de dégradations subies par le véhicule liées à l'exercice de ses fonctions, il vous appartient d'adresser au Rectorat - service juridique - 4, rue Georges Enesco 94010 Créteil - dans un délai de 3 jours ouvrables, les 3 pièces suivantes:

× copie du procès verbal de police ou de gendarmerie suite au dépôt de plainte de l'agent;

× déclaration détaillée de l'agent relatant les faits et mentionnant l'adresse de la délégation départementale et son numéro de sociétaire.

× un rapport circonstancié du Chef d'établissement faisant clairement apparaître le lien existant entre l'origine du dommage et l'exercice des fonctions, en raison notamment de la qualité des auteurs de l'agression (élèves, anciens élèves et parents d'élèves). Ce rapport doit préciser le lieu du dommage (dans l'enceinte de l'établissement ou à proximité, nom de la rue), la date de l'incident et la présence de l'agent dans l'établissement au moment des faits pour les besoins du service. Ce rapport sera accompagné, le cas échéant, des témoignages recueillis.

Une copie du rapport d'expertise délivré par l'expert de la compagnie d'assurance précisant le coefficient de vétusté des pièces réparées ou changées doit être adressé au Rectorat dès réception par l'agent.

La circulaire insiste encore qu'en l'absence de rapport indiquant avec précision l'ensemble des circonstances susceptibles d'établir le lien direct entre les dommages et l'exercice des fonctions, "la protection des fonctionnaires sera systématiquement *refusée*."

Des fois qu'on en profite, pardi ! □

# ALLEGRE H.S.A.

ET QUOI ENCORE?

Retenez la soirée du vendredi 6 novembre pour  
notre repas amical au Campanile de Torcy-Marne  
la Vallée; info Pierre Cantin 060-826-8312.

Un professeur certifié gagnait jusqu'ici  
FF 210.66 pour une heure sup. Désormais,  
"grâce" à M<sup>onsieur</sup> Allègre, il n'aura plus  
que 175 francs – pour le même travail.

Un adhérent nous fait remarquer que la  
dernière baisse de traitement des fonction-  
naires avait été décrétée en juillet 1935, par  
le gouvernement de P. Laval. Mais à  
l'époque, cette baisse devait s'accompagner  
d'une baisse des prix à la consommation de  
même proportion.

## LES SI DU SNALC SONT DANS L'ACTION CONTRE LES REFORMES DESTRUCTRICES DU SINISTRE ALLEGRE.

NOTRE SECTION SYNDICALE DU LYCEE ARAGO À VILLENEUVE SAINT  
GEORGES MÈNE UNE ACTION EXEMPLAIRE QUE NOUS VOULONS SALUER.

**L**es enseignants du Ly-  
cée F. Arago à Ville-  
neuve St Georges, par  
l'intermédiaire de leurs  
sections syndicales  
SNALC-CSEN, SNETAA-FSU,  
SDEN-CGT, SN FO LC, ont  
écrit à R. G. Schwartz-  
berg, Député du Val de  
Marne.

<< Nous croyons fermement  
que l'école publique, laïque, a  
pour mission d'offrir l'égalité  
des chances et de réussite à tous.  
Cela signifie des programmes,  
des horaires, des diplômes na-  
tionaux, des enseignants fonc-  
tionnaires d'état avec un recru-  
tement national et des affecta-  
tions nationales et stables.

<< Aujourd'hui [le gouver-  
nement propose] une culture  
commune pour tous, donc for-  
cément alignée vers le bas (...);  
une baisse des horaires pour les  
élèves, une augmentation des  
charges de service des ensei-  
gnants, son annualisation dans  
un contexte général de diminu-  
tion du temps de travail. (...)

<< L'effacement des voies pro-  
fessionnelles et technologiques au  
profit de la "culture commune",  
alors que ce sont des voies de réus-  
site et de qualification pour nos  
élèves.

<< L'extension du pouvoir des  
Chefs d'établissement, du rôle du  
projet, et l'autonomie des établis-  
sements remettent en cause  
l'indépendance pédagogique des  
enseignants et le caractère national  
de l'enseignement.

(...) la mise en œuvre d'une telle  
réforme compromet le caractère  
national et égalitaire de l'Éducation.

<< Convaincus de votre attache-  
ment aux valeurs républicaines,  
Monsieur le Député, nous souhai-  
tons que vous vous opposiez à ce  
projet de réforme. >>

*Eh bien, M. le Député Schwart-  
zenberg rien n'en fit.*

*Hormis quelques réserves sur les  
méthodes de Claude Allègre, il a  
refusé de s'engager à s'opposer au  
projet de réforme; il a affirmé ne  
pas partager les inquiétudes des  
professeurs à propos de la décon-  
centration du mouvement; il a refu-  
sé toute intervention visant à empê-  
cher le Ministre de nous imposer  
d'autres tâches que l'enseignement.*

*Le député Schzartwenberg sem-  
blait ignorer que le Ministre refuse  
d'ouvrir de véritables négociations  
avec les syndicats. Il a conclu en  
disant qu'il ne se mettra pas en  
travers de la réforme qu'il ne per-  
çoit pas comme dangereuse, et que  
[les syndicats] s'alarment à tort.*

*Affaire à suivre... □*

## NOUS DEMANDONS LE RETRAIT DU DÉCRET SUR LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

**L**E Ministre Allègre doit  
retirer ce décret scanda-  
leux qui baisse le taux de ré-  
munération des heures sup-  
plémentaires.

De plus, il veut transformer  
les HSA (heures supplémentaires  
année) en heures effectives,  
ce qui induirait, de facto, une  
baisse supplémentaire.

Nous demandons aussi  
l'abrogation de l'imposition  
quasi systématique de deux heu-  
res supplémentaires.

Le ministre baisse nos salaires  
pour payer au rabais des emplois  
jeunes non qualifiés – un scan-  
dale.

Nous demandons la transfor-  
mation des HSA en heures pos-  
tes, la création de postes budgé-  
taires en quantité suffisante, et  
une réelle revalorisation de nos  
salaires.

NR

==●==

